



Règlement 2008

Coupe de France VTT SUBARU Cross-Country

1. DEFINITION

1.1. La Fédération Française de Cyclisme met en compétition la “COUPE DE FRANCE SUBARU DE VÉLO TOUT TERRAIN SUBARU - CROSS-COUNTRY”. Cette compétition se déroule sur plusieurs épreuves à l’issue desquelles est établi un classement général final.

1.2. Tout compétiteur qui prend part à cette compétition est censé connaître le présent règlement. Il s’engage à se soumettre sans réserve à toutes ses prescriptions.

1.3. La seule autorité compétente sera celle du collège des commissaires pour l’application du présent règlement.

2. PARTICIPATION

2.1. Les épreuves de la Coupe de France SUBARU sont ouvertes aux compétiteurs et compétitrices français et étrangers, licenciés ou non.

2.2. Pour la carte à la journée (obligatoire pour les non licenciés) la présentation d’un certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclisme de compétition est obligatoire.

2.3. Le classement de la Coupe de France SUBARU prendra en compte l’ensemble des coureurs français licenciés Cadets, Juniors et de 3^e catégorie minimum, ainsi que les coureurs étrangers licenciés (au titre d’une fédération affiliée à l’UCI).

2.4. L’épreuve de la Coupe de France SUBARU Elite regroupera exclusivement les coureurs de la liste nominative avec une attribution de dossard pour l’année. Les coureurs n’appartenant pas à cette liste participeront à la course Open. Seuls les coureurs étrangers classés dans les 200 premiers de la Coupe du monde UCI en cours pourront prendre part à cette épreuve.

3. CATEGORIES D’AGE

3.1. Les catégories participantes sont les suivantes :

- Cadets et Cadettes	:	15 à 16 ans
- Juniors (H et D)	:	17 à 18 ans
- Espoirs (H et D)	:	19 à 22 ans
- Hommes	:	23 à 29 ans
- Dames	:	23 ans et plus
- Masters 1	:	30 à 39 ans
- Masters 2	:	40 ans et plus
- Tandems (H et D)	:	17 ans et plus

3.2. Seule l'année de naissance est prise en compte pour l'affectation des licenciés dans les catégories.

3.3. Masters

Les coureurs Masters 1^o catégorie courent avec les hommes dans la course Elite.

Les coureurs Masters, non titulaires d'une licence 1^o catégorie, peuvent choisir de courir en catégorie Hommes en début de saison. Le changement ne sera pas possible en cours de saison.

4. CIRCUIT

4.1. Caractéristiques

Le parcours, de type format Olympique, devra présenter une variété de terrains capables de mettre en valeur les qualités athlétiques et techniques des participants.

4.1.1. Le parcours devra privilégier la notion de trèfle ou de huit.

4.2. Contrôles de passage

4.2.1. Des contrôles de passage pourront être établis sur le parcours. Le collègue des commissaires vérifiera tout ou partie des pointages ainsi réalisés.

4.2.2. Tout concurrent surpris en sens inverse du circuit sera mis hors course.

4.2.3. Le non-respect de l'intégralité du parcours, prise de raccourcis ou utilisation de tout autre moyen déloyal pour obtenir un avantage à l'encontre des autres concurrents entraînera la mise hors course (cf. article 7.3.2 UCI).

4.2.4. Le coureur est seul responsable de son parcours.

4.3. Les temps de course impartis

Le temps de course du premier coureur des catégories suivantes doit se situer dans une fourchette de temps telle que :

Catégorie	Temps minimum	Temps maximum
Cadets	1H00	1H15
Cadettes	0H50	1H05
Juniors Hommes	1H30	1H45
Juniors Dames	1H15	1H30
Scratch Dames	1H45	2H00
Scratch Hommes	2H00	2H15
Open	1H45	2H00
Masters Hommes / Tandem	1H45	2H00

5. ENGAGEMENTS

5.1 Les engagements peuvent s'effectuer de deux façons :

- Internet
- Sur place avec majoration

5.2. Engagements par Internet :

5.2.1. Pour les engagements par Internet, le règlement des droits s'effectuera obligatoirement par télé-péage.

5.2.2. Les inscriptions sur Internet seront closes le mardi précédant chaque épreuve à 23h59.

5.3. Engagements sur place :

5.3.1. Le programme d'ouverture de la salle d'inscription sera communiqué ultérieurement par la FFC (www.ffc.fr).

5.3.2. Les coureurs s'inscrivant sur place subiront une majoration du prix d'inscription.

5.4. Aucun droit d'engagement fera l'objet d'un quelconque remboursement quelque soit le motif.

6. ATTRIBUTION DES NUMEROS

Les numéros de course seront attribués comme suit :

Les coureurs de la course Elite, désignés nominativement sur la liste éditée par la FFC, auront un numéro de dossard attribué pour l'année.

- 1 ^e catégorie hommes	:	de 1 à 99.
- 2 ^e catégorie hommes	:	de 101 à 199.
- Espoirs hommes	:	de 401 à 599.
- Hommes Open	:	de 601 à 799.
- Espoirs Open	:	de 801 à 999.
- Dames	:	de 1001 à 1199.
- Espoirs dames	:	de 1201 à 1399.
- Juniors dames	:	de 1401 à 1599.
- Cadettes	:	de 1601 à 1799.
- Juniors hommes	:	de 2001 à 2499.
- Cadets	:	de 3501 à 3999.
- Masters 1	:	de 4001 à 4399.
- Masters 2	:	de 5401 à 5799.
- Tandems	:	de 6801 à 6999.

7. L'ACCUEIL ET LE CONTROLE ADMINISTRATIF

7.1. L'accueil, l'inscription et le contrôle administratif des concurrents se dérouleront selon un programme et des horaires communiqués par la FFC (www.ffc.fr).

Le retrait des dossards des coureurs sera possible jusqu'à une heure avant le départ de chaque catégorie uniquement pour les coureurs régulièrement engagés au préalable.

7.2. Les concurrents devront être régulièrement engagés et présenteront au contrôle leur licence et / ou leur certificat médical.

7.3. Un concurrent ne sera considéré comme régulièrement engagé, que lorsqu'il aura rempli un formulaire d'engagement et qu'il aura en même temps réglé le montant de celui-ci.

8. MATERIEL ET ASSISTANCES TECHNIQUES

8.1. Les vélos admis dans les épreuves de la Coupe de France SUBARU de cross-country devront répondre aux normes UCI en vigueur.

8.2. Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur du matériel qu'ils utilisent ainsi que de leur entretien.

8.3. La plaque de guidon doit être fixée de façon à assurer sa bonne visibilité. Cette plaque et le dossard, fournis par l'organisateur, sont des emplacements réservés aux sponsors officiels de la FFC, à l'exclusion de tout autre, et doivent être conservés dans leur configuration originale.

8.4 Assistance technique

L'assistance technique en course est autorisée aux conditions ci-après :

8.4.1. L'assistance technique autorisée en course consiste en la réparation ou le remplacement de toute pièce du vélo à l'exception du cadre. Il est interdit de changer de vélo et le coureur devra franchir la ligne d'arrivée avec la même plaque de guidon qu'il avait au départ.

8.4.2. L'assistance technique se fera seulement dans les zones d'assistance technique.

8.4.3. Le matériel de remplacement et les outils pour les réparations devront être déposés dans les zones.

8.4.4. Les réparations ou les changements d'équipement peuvent être faits par le coureur lui-même ou avec l'aide d'un coéquipier, d'un mécanicien du team ou de l'assistance technique individuelle.

8.4.5. En plus de l'assistance technique dans les zones d'assistance technique, l'assistance technique est autorisée en dehors de ces zones seulement entre coureurs faisant partie du même team (ou club) ou de la même équipe nationale.

8.4.6. Les coureurs peuvent transporter avec eux des outils et pièces de rechange pour autant que ceux-ci ne comportent pas de danger pour le coureur lui-même ou les autres concurrents.

8.5 L'utilisation de liaisons radio ou autres moyens de communication à distance avec les coureurs est interdite.

9. EQUIPEMENT

9.1. Le port d'un casque rigide, avec la jugulaire attachée, est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve.

9.1.1 Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur des protections individuelles qu'ils utilisent.

9.2 Tout coureur n'appartenant pas à un team officiellement inscrit auprès de la FFC ou l'UCI pour l'année en cours, est dans l'obligation de porter le maillot de son club (sauf sélections régionales ou départementales). Le port du cuissard est libre. Le coureur qui ne respectera pas les dispositions ci-dessus ne marquera aucun point pour le classement général de la Coupe de France.

10. ZONE DE DEPART

10.1. L'accès aux lignes de départ s'effectue par des portes latérales, correspondant aux positions respectives des concurrents sur la grille de départ.

10.2. Les lignes doivent être espacées et peuvent comporter un concurrent tous les 80cm.

10.3. Les lignes de départ sont matérialisées au sol.

11. ZONE D'ARRIVEE

Un cône d'arrivée devra être délimité après la ligne jusqu'à ne laisser que le passage d'un concurrent.

12. MISE EN GRILLE

12.1. Pour toutes les épreuves de la Coupe de France, la mise en grille se fera dans les conditions fixées aux articles 12.2. et 12.3. Cependant, le jury des commissaires est habilité à prendre toute disposition complémentaire qu'il jugera utile dans ce domaine.

12.2. Grille de départ pour la 1^{ère} manche :

Catégorie **Cadets** :

Sur les premières lignes figureront les cadets dans l'ordre du classement général de l'année précédente, puis par ordre d'attribution des dossards.

Catégorie **Cadettes** : même disposition que les Cadets.

Catégorie **Juniors hommes** :

Sur les premières lignes figureront les meilleurs juniors du classement général de l'année précédente, puis les juniors 1^{ère} année, classés dans les 30 premiers cadets au classement général de la Coupe de France SUBARU de l'année précédente. Ils seront intégrés sur les lignes suivant la proportion 2/3 juniors 2^{ème} année - 1/3 juniors 1^{ère} année, puis par ordre d'attribution des dossards.

Catégorie **Juniors dames** : même disposition que les Juniors hommes.

Catégorie **Masters** :

Sur les premières lignes, figureront les masters dans l'ordre du classement général scratch masters de l'année précédente, puis par ordre d'attribution des dossards.

Catégorie **Tandem** : même disposition que les Masters.

Catégorie **Open** :

Sur les premières lignes, figureront les coureurs dans l'ordre du classement de la Coupe de France SUBARU Scratch Open régional de l'année précédente, les coureurs Elite/Nationale 2007, les Espoir 1 ayant terminé entre la 6^{ème} et la 20^{ème} place de la Coupe de France SUBARU Junior de l'année précédente.

Catégorie **Scratch hommes 1^e et 2^e catégories**, figureront sur les lignes et dans cet ordre :

- ➔ Les coureurs 1^e catégorie (hommes et espoirs), en fonction de leur numéro à l'année (liste de notoriété DTN),
- ➔ les coureurs Elite étrangers classés dans les 200 premiers du classement UCI en cours seront réintégrés sur les premières lignes,
- ➔ les coureurs 2^e catégorie classés au général de la Coupe de France SUBARU de l'année précédente.

Catégorie **Scratch dames** : même disposition que pour le Scratch hommes.

12.3. Grille de départ pour les manches suivantes :

Catégorie **Cadets** :

Sur les premières lignes figureront les coureurs dans l'ordre du classement général en cours. Après les championnats de France, les 10 premiers des championnats de France seront intégrés sur les premières lignes.

Catégorie **Cadettes** : même disposition que les Cadets.

Catégorie **Juniors hommes** :

Sur les premières lignes figureront les coureurs dans l'ordre du classement général en cours. Après les championnats de France, les 10 premiers des championnats de France seront intégrés sur les premières lignes.

Catégorie **Juniors dames** : même disposition que les Juniors hommes

Catégorie **Masters** :

Sur les premières lignes figureront les coureurs dans l'ordre du classement général en cours. Après les championnats de France, les 10 premiers des championnats de France seront intégrés sur les premières lignes.

Catégorie **Tandem** : même disposition que les Masters.

Catégorie **Open** : Sur les premières lignes figureront les coureurs dans l'ordre du classement général en cours.

Catégorie **Scratch hommes 1^e et 2^e catégories**, figureront sur les lignes dans cet ordre :

- ➔ Les premières lignes seront réservées aux 50 premiers du classement général en cours, ainsi qu'aux coureurs 1^e catégorie non classés dans les 50 premiers. Leur ordre est le suivant :
 - 1^e ligne : dossards 1 à 5
 - 2^e ligne : dossards de 6 à 10 et 401 à 405
 - 3^e ligne : dossards de 11 à 20 et 406 à 410
 - 4^e ligne : dossards de 21 à 40 et 411 à 415
 - 5^e ligne : dossards de 41 à 50
- ➔ les coureurs Elite étrangers classés dans les 200 premiers du classement UCI en cours seront réintégrés sur les premières lignes,
- ➔ les coureurs classés au général de la Coupe de France SUBARU en cours, puis par ordre de dossards.

Catégorie **Scratch dames** : même disposition que le **Scratch hommes**.

12.4. Sur la grille de départ et jusqu'au signal de départ, les coureurs devront obligatoirement conserver au moins un pied à terre et ne pas se tenir, entre eux ou aux barrières.

13. PROGRAMME DE COURSE

Le programme de course pour l'ensemble des catégories, figurera sur le www.ffc.fr

14. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

14.1. Aucun engin suiveur n'est autorisé.

14.2. Tout concurrent rattrapé doit céder le passage sous peine de pénalités en temps.

14.3. Tout concurrent doublé par le coureur de tête sera arrêté et classé à "x" tour(s) du premier.

14.4. Le ravitaillement liquide et solide est autorisé sur l'ensemble du parcours, en plus du ravitaillement officiel mis en place par l'organisation.

15. CLASSEMENT

15.1. Lors de chaque épreuve seront établis les classements suivants :

- Scratch hommes **1^e et 2^e catégories**
- Espoirs hommes **1^e et 2^e catégories**
- Scratch hommes de la course Open
- Espoirs hommes de la course Open
- Scratch dames
- Espoirs dames
- Juniors hommes
- Juniors dames
- Cadets
- Cadettes
- Scratch Masters
- Masters 2
- Tandems

15.2. Les classements seront affichés et signés par le secrétaire de course et le juge à l'arrivée, avec mention de l'heure d'affichage, suivant la procédure suivante :

1) Après l'arrivée des 20 premiers de chaque catégorie,

2) 50 minutes après la première arrivée de chaque catégorie.

15.3. Accession de la course Open à la course **1^e et 2^e catégories** :

- 15 premiers du classement scratch hommes de la course Open de la Coupe de France SUBARU de l'année précédente,
- Les podiums scratch hommes Open de la Coupe de France SUBARU de l'année précédente.

16 - COMPTAGE DES POINTS

16.1. Barème d'attribution des points par manche :

1er : 300 pts, 2e : 290 pts, 3e : 281 pts, 4e : 273 pts, 5e : 266 pts, 6e : 260 pts, 7e : 255 pts, 8e : 251 pts, 9e : 248 pts, 10e : 246 pts, 11e : 244 pts, 12e : 242 pts, 13e : 240 pts, 14e : 238 pts, 15e : 236 pts, 16e : 234 pts, 17e : 232 pts, 18e : 230 pts, 19e : 228 pts, 20e : 226 pts, 21e : 224 pts, 22e : 222 pts, 23e : 220 pts, 24e : 218 pts, 25e : 216 pts, 26e : 214 pts, 27e : 212 pts, 28e : 210 pts, 29e : 208 pts, 30e : 206 pts, 31e : 204 pts, 32e : 202 pts, 33e : 200 pts, 34e : 198 pts, 35e : 196 pts, 36e : 194 pts, 37e : 192 pts, 38e : 190 pts, 39e : 188 pts, 40e : 186 pts, 41e : 184 pts, 42e : 182 pts, 43e : 180 pts, 44e : 178 pts, 45e : 176 pts, 46e : 174 pts, 47e : 172 pts, 48e :

170 pts, 49e : 168 pts, 50e : 166 pts, 51e : 164 pts, 52e : 162 pts, 53e : 160 pts, 54e : 158 pts, 55e : 156 pts, 56e : 154 pts, 57e : 152 pts, 58e : 150 pts, 59e : 148 pts, 60e : 146 pts, 61e : 144 pts, 62e : 142 pts, 63e : 140 pts, 64e : 138 pts, 65e : 136 pts, 66e : 135 pts, 67e : 134 pts, 68e : 133 pts, 69e : 132 pts, 70e : 131 pts, 71e : 130 pts, 72e : 129 pts, 73e : 128 pts, 74e : 127 pts, 75e : 126 pts, 76e : 125 pts, 77e : 124 pts, 78e : 123 pts, 79e : 122 pts, 80e : 121 pts, 81e : 120 pts, 82e : 119 pts, 83e : 118 pts, 84e : 117 pts, 85e : 116 pts, 86e : 115 pts, 87e : 114 pts, 88e : 113 pts, 89e : 112 pts, 90e : 111 pts, 91e : 110 pts, 92e : 109 pts, 93e : 108 pts, 94e : 107 pts, 95e : 106 pts, 96e : 105 pts, 97e : 104 pts, 98e : 103 pts, 99e : 102 pts, 100e : 101 pts, 101e : 100 pts, 102e : 99 pts, 103e : 98 pts, 104e : 97 pts, 105e : 96 pts, 106e : 95 pts, 107e : 94 pts, 108e : 93 pts, 109e : 92 pts, 110e : 91 pts, 111e : 90 pts, 112e : 89 pts, 113e : 88 pts, 114e : 87 pts, 115e : 86 pts, 116e : 85 pts, 117e : 84 pts, 118e : 83 pts, 119e : 82 pts, 120e : 81 pts, 121e : 80 pts, 122e : 79 pts, 123e : 78 pts, 124e : 77 pts, 125e : 76 pts, 126e : 75 pts, 127e : 74 pts, 128e : 73 pts, 129e : 72 pts, 130e : 71 pts, 131e : 70 pts, 132e : 69 pts, 133e : 68 pts, 134e : 67 pts, 135e : 66 pts, 136e : 65 pts, 137e : 64 pts, 138e : 63 pts, 139e : 62 pts, 140e : 61 pts, 141e : 60 pts, 142e : 59 pts, 143e : 58 pts, 144e : 57 pts, 145e : 56 pts, 146e : 55 pts, 147e : 54 pts, 148e : 53 pts, 149e : 52 pts, 150e : 51 pts, 151e : 50 pts, 152e : 49 pts, 153e : 48 pts, 154e : 47 pts, 155e : 46 pts, 156e : 45 pts, 157e : 44 pts, 158e : 43 pts, 159e : 42 pts, 160e : 41 pts, 161e : 40 pts, 162e : 39 pts, 163e : 38 pts, 164e : 37 pts, 165e : 36 pts, 166e : 35 pts, 167e : 34 pts, 168e : 33 pts, 169e : 32 pts, 170e : 31 pts, 171e : 30 pts, 172e : 29 pts, 173e : 28 pts, 174e : 27 pts, 175e : 26 pts, 176e : 25 pts, 177e : 24 pts, 178e : 23 pts, 179e : 22 pts, 180e : 21 pts, 181e : 20 pts, 182e : 19 pts, 183e : 18 pts, 184e : 17 pts, 185e : 16 pts, 186e : 15 pts, 187e : 14 pts, 188e : 13 pts, 189e : 12 pts, 190e : 11 pts, 191e : 10 pts, 192e : 9 pts, 193e : 8 pts, 194e : 7 pts, 195e : 6 pts, 196e : 5 pts, 197e : 4 pts, 198e : 3 pts, 199e : 2 pts, 200e : 1 pt.

16.2. Pour le classement général de la Coupe de France, sera retenue la totalité des résultats si le nombre d'épreuves est compris entre 1 et 3 épreuves, et la totalité des résultats des courses réellement organisées moins le plus mauvais résultat (une absence est considérée comme un résultat) si le nombre d'épreuve est supérieur ou égal à 4.

Les points de la finale seront majorés d'un coefficient de 1,2.

En cas d'égalité, les concurrents seront départagés par le nombre de meilleures places (places de premier, de places de second, etc.) sur la totalité des épreuves organisées ; puis en dernier ressort il sera tenu compte de la place obtenue lors de la dernière manche de la Coupe de France.

Remarque : En cas de changement de série en cours d'année (passage de la série Pass'cyclisme à la 3^e catégorie), il n'y aura pas d'effet rétroactif pour le calcul des points.

16.3. En ce qui concerne la catégorie Tandems, seuls les équipages constitués des mêmes coureurs sur chaque manche seront classés au classement général.

16.4. Les coureurs, autres que ceux nommés à l'article 2.3. et qui seraient classés sur une manche, ne comptabilisent pas de points au classement général. Ces points ne sont pas pour autant reportés aux coureurs suivants.

17. TITRES ET RECOMPENSES

Treize titres de vainqueur seront décernés à l'issue de la Coupe de France SUBARUSUBARUVTT (sous réserve d'une participation d'au moins 20 coureurs sur l'ensemble des manches de la Coupe dans la catégorie de référence) :

- Vainqueur du scratch Hommes **1^e et 2^e catégories.**
- Vainqueur de la catégorie Espoirs Hommes **1^e et 2^e catégories.**
- Vainqueur du scratch hommes de la course Open
- Vainqueur de la catégorie Espoirs hommes de la course Open
- Vainqueur du scratch Dames.
- Vainqueur de la catégorie Espoirs Dames.
- Vainqueur de la catégorie Juniors hommes.

- Vainqueur de la catégorie Juniors dames.
- Vainqueur de la catégorie Scratch Masters (30 ans et plus).
- Vainqueur de la catégorie Masters 2 (40 ans et plus).
- Vainqueur de la catégorie Cadets.
- Vainqueur de la catégorie Cadettes.
- Vainqueur de la catégorie Tandems.

Chaque vainqueur recevra un trophée ou une coupe.

18. RECOMPENSES ET CEREMONIES PROTOCOLAIRES

18.1. Pour chaque épreuve comptant pour la Coupe de France SUBARU ainsi qu'au classement général final, des prix seront attribués suivant les grilles en annexe 1.

18.2. Les cérémonies protocolaires se feront dans la mesure du possible juste après les course. Les horaires seront affichés en salle d'inscription et sur www.ffc.fr.

18.3. La participation des concurrents aux cérémonies protocolaires à l'issue de chaque manche est obligatoire. En cas d'absence, le compétiteur ne percevra pas son prix, et des sanctions sportives pourront être décidées par les commissaires, sauf cas de force majeure.

18.4. Quelles que soient les catégories auxquelles ils appartiennent, les concurrents, pouvant prétendre à un podium au classement final de la Coupe, doivent prendre leurs dispositions pour être présents lors des cérémonies protocolaires de la dernière manche. Leur participation à la remise des trophées est obligatoire, sauf cas de force majeure ou de sélection en équipe nationale. Pour toute absence injustifiée, les prix revenant au compétiteur ne lui seront pas versés.

18.5. Les concurrents doivent participer aux cérémonies protocolaires en tenue de coureur ou tenue officiel du club ou du team.

19. PENALITES

19.1. Non respect des emplacements réservés aux sponsors officiels sur les plaques de cadre :

- au départ : refus du départ.
- à l'arrivée : pénalités en temps.

19.2. Absence sur un contrôle de passage : mise hors course.

19.3. Circulation en sens inverse du circuit : mise hors course.

19.4. Refus de céder le passage par un concurrent rattrapé : pénalités en temps.

19.5. Non respect du parcours : mise hors course.

19.6. Non port du casque : refus du départ.

- jugulaire détachée durant la course : mise hors course.

19.7. Non respect de sa ligne de départ : réintégration en dernière ligne.

19.8. Jets de déchets (papiers, chambres à air et autres objets...) sur le parcours en dehors des zones techniques : mise hors course

20. RECLAMATIONS

20.1. Les réclamations concernant le déroulement de l'épreuve ou les comportements des autres concurrents doivent être déposées par écrit et signées du coureur dans un délai de 60 minutes après son arrivée.

20.1.1. Les réclamations concernant le classement doivent être déposées dans un délai de 30 minutes après l'affichage des résultats.

20.2. Le délai de réclamation a pour origine l'heure d'affichage des résultats (le premier affichage pour les 20 premiers). cf. art.15.2

20.3. Le collège des commissaires règle le différend immédiatement en se réunissant sur place. Tout concurrent mis en cause doit être entendu par le collège des commissaires.

ANNEXE 1

Coupe de France SUBARU VTT CROSS-COUNTRY 2008 DOTATIONS

1) CLASSEMENT PAR MANCHE

Montant général des prix 6220 €

Scratch Hommes 3560€

Place	Prix en €
1er	1400
2e	800
3e	500
4e	300
5e	180
6e	120
7e	80
8e	70
9e	60
10e	50

Scratch Dames 2280€

Place	Prix en €
1er	1000
2e	600
3e	350
4e	180
5e	100
6e	50

Espoirs Hommes 380€

Place	Prix en €
1er	150
2e	100
3e	70
4e	40
5e	20

2) CLASSEMENT GENERAL FINAL

Montant général des prix : 7560€

Scratch Hommes 4070€

Place	Prix en €
1er	1600
2e	1000
3e	500
4e	350
5e	230
6e	130
7e	80
8e	70
9e	60
10e	50

Dames 2300€

Place	Prix en €
1er	1000
2e	600
3e	350
4e	200
5e	100
6 ^e	50

Espoirs hommes 790 €

Place	Prix en €
1er	400
2e	260
3e	130

Espoirs Dames 400 €

Place	Prix en €
1er	200
2e	120
3e	80

